

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Musée Départemental Arles Antique : adhésion et cotisation au réseau FRANTIQ relatif à l'archéologie et aux sciences de l'Antiquité pour 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, au titre de 2020, l'adhésion du Département des Bouches-du-Rhône et le versement de la cotisation correspondante de 2 040€ au réseau FRANTIQ relatif à l'archéologie et aux sciences de l'Antiquité, pour le Musée départemental Arles antique,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, dont le projet est joint au rapport.

Les dépenses relatives à ces actions seront imputées au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**